

MAIRIE DE LES MESNEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUIN 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 Juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la mairie, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 18 Juin 2024).

PRESENTS (es) :

Mesdames : DESSOY Anny, DEVILLE Jeannine, JACQUINET Sybille, GUILLOT-BARBOTIN Michèle, CAILLAT Anne-Marie,

Messieurs : FERY Didier, GILLET Jean-Pierre, LE BOT Hervé, BOUGY Thomas

ABSENTS (es) : M. PIGER Philippe (pouvoir à Mme DESSOY) M. BINET Christian (pouvoir à Mme CAILLAT), M. LECLERC Guy (pouvoir à Mme DEVILLE Jeannine)

Madame Jeannine DEVILLE a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 22 Avril 2024 est lu et adopté à la majorité (observation de Mr LECLERC)

1 – DELIBERATIONS

Délibération n° 11/2024 : Numérotation de la Rue de la Charme

Délibération n° 12/2024 : Participation financière de la commune au séjour pédagogique 2024

Délibération n° 13/2024 : Attribution d'une subvention à l'Association ELA pour 2024

Délibération n° 14/2024 : Subvention MARPA 2024

Numérotation de la Rue de la Charme :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services postaux, de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,

Considérant l'obligation des communes d'attribuer un numéro à chaque habitation dans la base adresse locale qui alimente la base adresse nationale,

Considérant la division parcellaire des terrains appartenant à la famille GRIFFON, rue de la Charme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- D'attribuer aux 4 parcelles, les numéros 7,9,11,13 Rue de la Charme,
- De procéder à l'achat de nouveaux numéros de voirie.

Participation financière de la commune au séjour pédagogique 2024 :

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°26/2020 du 07 décembre 2020 relative à la reprise de la compétence scolaire et périscolaire par la commune de Les Mesneux,

Considérant que dans le cadre du séjour pédagogique des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école de Les Mesneux à Luttenbarh (Alsace) du 27 au 31 Mai 2024, la commune s'était engagée à verser une subvention à la coopérative scolaire de 80 € par enfants participants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

- de verser à la coopérative scolaire la somme de 80,00 € par élève participant au séjour pédagogique soit 49 x 80 € : 3920 €
- Que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif de la commune à l'article 65748

Attribution d'une subvention à l'Association ELA pour 2024 :

Au cours de l'année scolaire 2023/2024, les élèves ont participé à l'opération Mets tes Baskets et Bats la Maladie parrainée par l'association ELA. Cette association sollicite la commune afin d'obtenir une subvention afin de poursuivre ses actions pour vaincre ces maladies génétiques qui attaquent le système nerveux.

Le Conseil Municipal, après discussion, décide d'attribuer la somme de 35 € à l'Association ELA au titre de l'année 2024.

Subvention MARPA 2024 :

Le Conseil Municipal s'est aperçu qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction du dernier compte-rendu de Conseil Municipal du 22 Avril 2024 concernant l'attribution d'une subvention à la Marpa.

Le Conseil Municipal après en avoir discuté, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 350 € à la Marpa de Pargny les Reims et non pas 35 € comme indiqué sur le compte-rendu.

II . QUESTIONS DIVERSES

1 - DISCUSSION SUR LA NUMEROTATION DE LA RUE DE SACY :

Une incohérence de numérotation concernant la propriété de Mr et Mme DUBAR doit être solutionnée. Vu la complexité de dénuméroté toute une rue, aucune solution immédiate n'a été trouvée en conseil municipal et la commission devra de nouveau en rediscuter pour trouver un moyen de résoudre ce problème en essayant d'éviter à tous les habitants de la rue de Sacy de devoir changer de numérotation.

2- POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS ECOLE- EGLISE

Eglise : pas beaucoup d'évolution dans les travaux ces dernières semaines

Ecole : Le permis de construire a été déposé – Prochaines réunions le 02/07 et le 22/07

3- POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des effectifs prévus à ce jour pour la rentrée 2024/2025 soit 77 enfants. La classe de CE2 devra être divisée.

Madame le Maire et les adjoints recevront les candidats pour le remplacement de Mme Roselyne DEMONGEOT les 25 et 26 Juin.

4- ORGANISATION DU 14 JUILLET

Comme l'an dernier, la Mairie et le Comité des Fêtes proposeront aux habitants un moment festif au parc de la Croisette le dimanche 14 Juillet 2024. Un flyer sera distribué dans chaque foyer dès la semaine du 1^{er} au 5 Juillet 2024.

-
- Permanence des élus pour les élections des 30 juin et 07 juillet 2024. Planning établi. Il manque deux créneaux. Un appel sera fait sur panneau pocket.
 - Proposition d'adhésion de la commune au Plan de Lutte contre les déchets abandonnés proposé par la CUGR. Madame le Maire se renseignera sur ce projet dont nous avons pris connaissance ce jour, et mettra ce sujet à l'ordre du jour du prochain Conseil.
 - La commission communication rapporte que le journal communal est en cours, et qu'il sortira prochainement.
 - Madame le Maire informe le Conseil qu'un saisonnier sera embauché à partir du 15/07/2024 et jusqu'au 31/08/2024 pour palier le remplacement des agents techniques pendant les congés d'été. Mr Théo BEAUVARLET, qui a déjà effectué cette mission l'année dernière, sera recruté par contrat à durée déterminée sur la délibération concernant les remplacements saisonniers prise en juillet 2022.
 - Le départ en retraite de Mme DEMONGEOT sera honoré lors de la kermesse de l'école le 28 Juin prochain

Prochain Conseil Municipal, le lundi 23 Septembre 2024 (horaire à définir en fonction des vendanges)

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 20 h 30.

Les Mesneux, le 24 Juin 2024

**Le Maire,
Anny Dessoay,**

SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024 :

MME DESOY	M. LE BOT	MME JACQUINET	M. GILLET
MME DEVILLE	M. LECLERC	M. PIGER	M. FERY
	Absent pouvoir à Mme DEVILLE	Absent pouvoir à Mme DESOY	
MME CAILLAT	M. BINET	M. BOUGY	MME BARBOTIN- GUILLOT
	Absent pouvoir à Mme CAILLAT		